

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 MAI 2018

**Date de la convocation : 7 mai 2018**

## CHOIX D'UN RÉFÉRENT SANTÉ

Madame le Maire présente un courrier de la Communauté de Communes du Pays de Craon et de l'Association Relais Santé Bien-Etre.

Au côté des élus, l'Association Relais Santé Bien-Etre, composée d'habitants du Pays de Craon, a pour volonté de promouvoir le bien-être et de rendre les habitants acteurs de leur santé. Ses missions sont de créer du lien avec les professionnels de santé afin d'avoir une offre de soins adaptée aux besoins et de mener des actions de prévention.

Afin de mieux connaître les attentes des habitants des 37 communes en matière de santé, le Conseil communautaire a décidé de nommer un(e) élu(e) référent(e) « santé » dans chaque commune. Leurs rôles seront de :

- Relayer les informations « santé » du territoire au conseil municipal
- Transmettre les besoins des habitants de la commune à l'association ou orienter directement les personnes vers l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de nommer Madame Nathalie PLANCHENault en tant que référent « santé ».

## MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE (TE53) EX SDGEM

Madame le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale et de la transition énergétique pour la croissance verte, nécessite la révision des statuts de TE 53 dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 3 avril 2018, le Comité syndical de TE 53 a approuvé la modification de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées par l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de TE 53 a notifié la modification des statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Madame le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité Syndical de TE 53.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** la modification des statuts de TE 53

## DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

### **DECIDE**

-d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

-de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

## QUESTIONS DIVERSES

\*Difficulté à tondre toutes les parcelles communales (3 hectares). Il est proposé de procéder à de l'éco pâturage ou de laisser en jachère certaines parcelles. Un élu va déterminer avec l'agent communal les zones qui pourraient être concernées.

\*Visite du cabinet de géomètres CHAINEAU/ HACQUES à l'école pour l'élaboration des futurs plans de la rénovation et de l'extension des sanitaires. Le cabinet va reprendre contact avec la mairie pour les problèmes concernant une fenêtre à obstruer et une toiture qui vient en débordement du futur bloc sanitaire.

\*Argent de poche : 11 participants sur 13 inscrits

\*Antenne relais à Mée : un géobiologue accepte de venir contrôler l'installation de la prise de terre (champs magnétiques).

### **DATE A RETENIR**

\* Réunion du Conseil Municipal : mardi 12 juin 2018, à 20 h 30

\* Passage de la course de vélo « les Boucles de la Mayenne » : dimanche 3 juin 2018, à 13h12

\* Assemblée plénière : lundi 18 juin 2018, Salle du Mûrier à Craon, à 20h00